

Poils supplémentaires aux oreilles - Défauts généraux à rajouter à la position « Fourrure »

Application au 01 septembre 2023

Défaut léger général :

Quelques poils plus longs (touffe) sur la face externe ou interne des oreilles.

Alignement de poils plus longs en bordure ou à proximité du sommet des oreilles.

Défaut grave général :

Présence excessive de poils longs (touffes) sur la face externe ou interne des oreilles.

Alignement très important de poils plus longs en bordure ou à proximité du sommet des oreilles.

La coupe de ces touffes ou alignements de poils est considérée comme une fraude.



Touffe face interne



Touffe face externe



Alignement de poils plus longs en bordure de l'oreille